

MUTUELLE MARE-GAILLARD/HARMONIE MUTUELLES

UNIES POUR LE MEILLEUR...



...MAIS SANS FUSION



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VOTRE MUTUELLE EST EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

EN 2012 :

LA MUTUELLE MARE-GAILLARD RENOUVELLE L'INTÉGRALITÉ DE SES DÉLÉGUÉS...

ET AUSSI DANS CE NUMÉRO...

- Martinique : Bientôt une agence au Marin
- Saint-Martin : Une nouvelle adresse
- Internet : Un site tout neuf
- Prestations : Ensemble, une vraie protection sociale pour votre entreprise !



Appel solennel à nos jeunes adhérents

En 2012, nous allons procéder au renouvellement de l'ensemble des délégués de notre mutuelle. Ce moment privilégié de la vie de notre institution permettra à nos adhérents d'élire leurs représentants.

Ces élections illustrent aussi l'attachement indéfectible de la Mutuelle Mare-Gaillard aux valeurs démocratiques et aux grands principes de solidarité. Les représentants élus sont appelés à contrôler la gestion de nos services par les résolutions qu'ils prennent en Assemblée, à propager l'idée mutualiste dans les différentes sections implantées dans la région autour de nos agences...

Je souhaite que l'élection de 2012 soit pour notre mutuelle, l'occasion de procéder à un important rajeunissement de ses délégués. Au cours des dernières années, nous avons consacré avec succès des moyens importants au rajeunissement de notre fichier d'adhérents. Il faut désormais que ce rajeunissement se traduise également au niveau des délégués.

Il est indispensable que de jeunes adhérents emprunts au sens des responsabilités, prennent le relais de leurs aînés et viennent rejoindre le réseau de nos délégués.

Il en va de la vitalité de notre mutuelle. Il en va de sa capacité à poursuivre sa modernisation et son adaptation à la société guadeloupéenne d'aujourd'hui et de demain.

Je lance donc un appel solennel à nos jeunes adhérents. Faites acte de candidature au poste de délégué de votre section. Engagez-vous sans crainte. Nous serons à vos côtés aussi longtemps que nécessaire pour encadrer vos premiers pas. Dans le combat qu'elle mène chaque jour, ici et ailleurs aux côtés des instances nationales de la Mutualité Française, pour garantir le droit de tous à la santé, faire triompher les valeurs humaines, la Mutuelle Mare-Gaillard a besoin de vous !

Le Président, Maurille Serge Chicot

EN 2012, LA MUTUELLE M

L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE 2012 Comment faire acte de candidature ?

Le conseil d'administration proposera le moment venu une liste dans chaque section de vote mais il est important de noter qu'à chaque renouvellement intégral des délégués de section, tout membre participant à jour de ses cotisations peut prendre l'initiative d'une liste.

- Les listes de candidatures doivent parvenir 72 heures au moins avant le jour du scrutin à la Direction Générale de la Mutuelle.
- Chaque bulletin ne doit pas porter plus de noms de candidats que de postes à pourvoir.
- Les élections des délégués à l'assemblée générale ont lieu à bulletins secrets suivant le mode de scrutin de liste sans panachage en assemblée générale de section et par correspondance ou procuration pour les membres empêchés.
- L'élection est acquise à la majorité relative des suffrages exprimés sans considération de quorum.
- Au cas où plusieurs listes obtiendraient le même nombre de voix, l'élection est acquise à la moyenne d'âge la plus élevée.

Les convocations pour chaque section de vote seront adressées à chaque adhérent en temps utile. En raison de l'importance des défis prévisibles à relever au cours de la mandature des six ans à venir, il est demandé à chaque adhérent de la Mutuelle Mare-Gaillard de prendre toutes dispositions nécessaires pour être présent et voter au jour de l'assemblée générale de sa section de vote. Ce faisant, dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, il contribuera plus que jamais à la consolidation des assises de sa mutuelle pour qu'elle demeure une force de propositions et d'actions positives pour préserver les solidarités intergénérationnelles.



EDITO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE A quoi ça sert ?

UNE ÉLECTION POURQUOI ?

Canal privilégié d'informations et d'échanges directs entre les sociétaires et l'administration générale, politique et opérationnelle, l'Assemblée électorale de section a pour objet premier d'élire les délégués des adhérents qui constitueront l'Assemblée Générale de la Mutuelle Mare-Gaillard et ce, pour une période de six années consécutives. C'est parmi les délégués que s'éli- sent le Président et les Administra- teurs.

COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est le législateur qui, devant le développement du sociétariat des Mutuelles, dans l'impossibilité de réunir tout le monde le même jour et en un seul lieu, a autorisé la mise en place de la représentation des sociétaires par des délégués élus. Les modalités de constitution et de

fonctionnement de l'Assemblée de section sont régies par les statuts et le règlement intérieur de la Mutuelle.

Les statuts de la Mutuelle Mare-Gaillard prévoient qu'un délégué représente 500 adhérents. Par ailleurs, il a été institué une représentation par répartition géographique sur l'ensemble de l'Archipel Guadeloupéen, la Martinique et la Guyane, en créant 10 sections de vote. Tous les six ans, il y a renouvellement intégral des délégués.

Il s'agit d'un scrutin de liste. Le vote a lieu à bulletin secret. La liste est élue à la majorité relative des suffrages exprimés.

UN ESPACE DE DÉBATS DÉMOCRATIQUES

L'Assemblée de sections est un moment privilégié où le sociétaire peut interroger en direct le Prési-



dent sur tous les sujets de la vie de la Mutuelle. Ainsi l'Administration Générale peut connaître les attentes des sociétaires. C'est un remarquable exemple de démocratie de proximité que l'on ne retrouve que dans les instances de l'économie sociale pratiquée pour le bien-être du plus grand nombre ■

3

DEVENEZ LE PROCHAIN DÉLÉGUÉ DE VOTRE MUTUELLE

Les mandats de nos délégués mutualistes arriveront à expiration en mars 2012. Conformément à nos statuts, nous devons donc procéder à de nouvelles élections au début de l'année prochaine.

En conséquence, nous invitons instamment :

- Les adhérents disposés à s'intéresser et à se dévouer à autrui,
- Les délégués sortants,

à faire acte de candidature aux postes de délégués. Rappelons qu'il existe 10 sections

1 - Il y aura une assemblée générale électorale dans chaque section de

vote, sauf pour la section des îles pour laquelle l'élection sera organisée uniquement par correspondance.

- 2 -** Chaque Assemblée Générale de section est composée des adhérents qui résident dans les communes formant la section selon délimitation établie par le Conseil d'Administration.
- 3 -** Une convocation à l'Assemblée générale électorale sera adressée à chaque adhérent pour lui indiquer selon sa section, les jours, date, heure et lieu de la réunion d'Assemblée.
- 4 -** Les candidats devront se faire connaître au Président de la

Mutuelle. Les candidatures formulées par écrit, devront être adressées à la direction de la Mutuelle Mare-Gaillard chargée de l'organisation matérielle des opérations de vote dans chacune des sections, avant une date limite qui sera indiquée.

- 5 -** Pour être candidat ou pour voter, les adhérents doivent être à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2011, et être sociétaires depuis plus de six mois. Les adhérents qui ne peuvent se déplacer auront la possibilité de voter par correspondance ou procuration, selon des modalités qui seront précisées ■

Elections (suite) :

La liste des sections de vote de la Mutuelle Mare-Gaillard

Sections	Compétence territoriale	Adresse de l'agence	Téléphone
N° 1 : Le Gosier	Le Gosier - Sainte-Anne Pointe-à-Pitre	Siège, Section Bernard 97190 Le Gosier	0590 859 136
N° 2 : Les Abymes	Abymes - Morne-à-l'Eau	Centre Commercial Steel Shopping Local n° 8 Boisripeaux - 97139 Les Abymes	0590 208 047
N° 3 : Le Moule	Le Moule - Saint-François	70 Bd Rougé - 97160 Le Moule	0590 235 411
N° 4 : Anse-Bertrand	Anse-Bertrand Port-Louis - Petit-Canal	Rue Gratien Candace 97121 Anse-Bertrand	0590 221 075
N° 5 : Capesterre B/E	Capesterre B/E Trois-Rivières Goyave - Petit-Bourg	42, rue de la Liberté 97130 Capesterre B-E	0590 863 164
N° 6 : Basse-Terre	Basse-Terre - Baillif Saint-Claude - Gourbeyre Vieux-Fort - Bouillante Vieux-Habitants	34, rue Baudot 97100 Basse-Terre	0590 812 621
N° 7 : Sainte-Rose	Sainte-Rose Lamentin Baie-Mahault - Deshaies Pointe-Noire	Circonvallation 97115 Sainte-Rose	0590 287 059
N° 8 : Marie-Galante	Grand-Bourg - Saint-Louis Capesterre	49, rue du Presbytère 97112 Grand-Bourg	0590 979 893
N° 9 : Les Îles	Saint-Martin - Saint-Barthélemy Désirade - Les Saintes - La Guyane Hors Archipel Guadeloupéen	8, rue Saint-James - Marigot 97150 Saint-Martin	0590 871 006
N° 10 : Ducos	Toutes les communes de Martinique	1, rue Toussaint Louverture 97224 Ducos	0596 561 347

Martinique :

Bientôt une agence au Marin

Votre mutuelle poursuit son développement au Antilles Guyane. D'ici la fin du mois, nous allons ouvrir, en effet, une agence dans la commune du Marin, en Martinique, au quartier Mont Gérald. Après Ducos, Fort-de-France et Saint-Pierre, ce sera donc la quatrième agence implantée en Martinique et la 15^{ème} sur l'ensemble de nos départements. La Mutuelle confirme ainsi sa volonté de développement.

Saint-Martin :

Une nouvelle adresse

L'ancienne agence de Saint-Martin, située initialement au : N° 60 de la rue Saint-James, au lieu-dit Low-Town, a été transférée au N°08, rue Saint-James - Marigot. Son numéro de téléphone reste inchangé. Ce déménagement permettra à nos adhérents et futurs adhérents de la «friendly island» de bénéficier d'un cadre plus agréable pour effectuer leur démarche administrative et commerciale.

Internet :

Un site tout neuf

La Mutuelle procède à une refec-tion complète de son site internet. L'adresse restera la même : www.maregaillard.com. Tout le reste a été entièrement repensé pour permettre à nos adhérents, prospects et professionnels de santé, de bénéficier d'une qualité de consultation sur un site plus clair et plus réactif. Parmi les nouveautés qui vous attendent, notez la possibilité de faire des simulations afin de définir ou choisir la garantie qui répondra le mieux à vos attentes.

ENSEMBLE, UNE VRAIE PROTECTION SOCIALE POUR VOTRE ENTREPRISE !

Les avantages d'un contrat obligatoire

La Complémentaire Santé Entreprise permet de conjuguier contraintes économiques et développement socialisation des hommes.

Pour l'entreprise :

- C'est un moyen de motiver et de fidéliser. La prise en charge par l'employeur des cotisations de protection sociale apparaît de plus en plus, aux yeux des salariés, comme un élément de rémunération (surtout lorsque les régimes de base réduisent leurs prestations).
- Un avantage consenti aux salariés, à meilleur coût qu'une prime ou qu'une augmentation de salaire.
- Une image sociale valorisée.
- Des avantages fiscaux et sociaux importants : un cadre fiscal (Article 39 CGI) et social privilégié, les cotisations versées par l'entreprise sont déductibles du bénéfice

imposable et des charges sociales.

- Un financement pouvant être partagé avec les salariés permettant une plus grande implication de ces derniers dans la constitution de leur protection sociale.

Pour les salariés :

- Assurer sa santé, ses revenus est aujourd'hui pour chaque salarié un réel enjeu de sécurité.
- La Complémentaire Santé, Prévoyance Entreprise, ce sont des couvertures sociales complètes à moindre coût (tarification collective et participation de l'employeur). La participation de l'employeur permet au salarié de réaliser une économie conséquente par rapport à une adhésion individuelle.
- La Complémentaire Santé, Prévoyance Entreprise, c'est aussi une fiscalité avantageuse, les cotisations du salarié sont déductibles de son revenu imposable.

Avec votre Mutuelle Mare-Gaillard : des prestations innovantes et des services de qualité !

• Tous les besoins en santé et bien-être sont inclus

En plus des prestations traditionnelles, vous avez accès à des garanties innovantes dans différents domaines : acupuncture, mésothérapie, ostéopathie, dentaire...

• Des remboursements simples et rapides

Pour vous éviter l'envoi de décomptes et vous rembourser au plus vite, la mutuelle a signé des accords de télétransmission avec la plupart des caisses de régime obligatoire.

• La mise en place des contrats est rapide et efficace

- Nos équipes de gestion sont proches des salariés pour un enregistrement rapide des

nouvelles adhésions et nous adressons les cartes d'adhérent dès l'ouverture du contrat.

- Nous effectuons, auprès de l'ensemble des salariés, l'information relative au contrat mis en place. Nous nous adaptons aux moyens d'information souhaités par l'entreprise : documentation écrite, messagerie électronique, Internet...

• L'entreprise bénéficie d'un accompagnement juridique et technique

- La Mutuelle Mare-Gaillard informe et conseille ses entreprises adhérentes face aux évolutions et à la complexité croissante de l'environnement juridique et technique de la protection sociale. Les entreprises bénéficient par ailleurs d'un suivi régulier de leurs contrats grâce aux outils de reporting et de pilotage de la Mutuelle. Rappelons également que tous les adhérents de la Mutuelle reçoivent un bulletin trimestriel d'information : "La Lettre de la Mutuelle Mare-Gaillard".

LE BILAN 2010 UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

La Mutuelle Mare-Gaillard a tenu le 17 avril dernier son assemblée générale ordinaire. Les comptes de la mutuelle laissent apparaître un excédent de 191 047 euros, en nette amélioration par rapport au résultat de l'an dernier. Le total des cotisations encaissées est de 16 986 667 euros pour 10 915 619 euros de prestations payées. Le fonds minimum de garantie exigé est couvert. Notre mutuelle est solvable et en bonne santé financière. Son adhésion au groupe Harmonie Mutuelles devrait encore

conforter sa solidité. Trois faits marquants peuvent être relevés pour cette année 2010 :

- La Mutuelle Mare-Gaillard a opté pour le logiciel de production Mutix
- Elle a ouvert sa première agence à Cayenne en Guyane
- Elle a procédé à la restructuration opérationnelle de ses services.

TROIS CHIFFRES-CLÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

NOMBRE D'ADHÉRENTS :
66 855

NOMBRE DE PERSONNES PROTÉGÉES :
103 179

SOLVABILITÉ :
La marge de solvabilité constituée couvre plus de trois fois la marge minimale exigée :
3,18



L'Assemblée Générale d'Harmonie Mutuelles du 29 juin 2011 à laquelle ont participé le Président, M. Chicot et le Directeur Général, M. Mondésir

MUTUELLE MARE-GAILLARD/HARMONIE MUTUELLES

6 UNIES POUR LE MEILLEUR MAIS SANS FUSION

Après plusieurs années de coopération et de rapprochement avec Harmonie Mutuelles, la Mutuelle Mare-Gaillard a décidé d'adhérer au grand groupe national, **mais sans fusionner**. Elle conserve son identité et renforce son ancrage dans le mutualisme antillais.

Plus de dix années de coopération entre les deux mutuelles

Au cours de l'assemblée générale du 17 avril 2011, les délégués ont pris une décision historique : l'adhésion de la Mutuelle Mare Gaillard au groupe d'envergure nationale Harmonie Mutuelles. Cette adhésion a été formalisée le 1er juillet 2011. Elle est le fruit de plusieurs années de partenariat et de rapprochement entre notre mutuelle et Harmonie Mutuelles. Pour mesurer le chemin parcouru, un petit retour en arrière s'impose. La Mutuelle Mare-Gaillard a développé une collaboration

longue et fructueuse avec Harmonie Mutualités durant dix ans, de 1994 à 2004. Notre mutuelle s'est notamment appuyée sur Harmonie Mutualité pour structurer ses services, sa politique de développement et son offre de produits. A partir de 2004, Harmonie Mutualité a fondé, avec d'autres mutuelles de Métropole, Harmonie Mutuelles et s'est concentrée sur le développement de cette nouvelle entité. La Mutuelle Mare-Gaillard, elle, s'est concentrée sur son propre développement avec un déploiement régional. Les relations entre les deux entités ont donc été moins intenses après 2004, tout en étant régulières et cordiales. Elles se

sont de nouveau intensifiées lorsque, dans un premier temps, la Mutuelle Mare-Gaillard a décidé d'engager une réflexion sur un rapprochement avec Harmonie Mutuelles afin de se retrouver adossée à un grand groupe et dans un deuxième temps, la volonté affichée du groupe Harmonie Mutuelles de devenir un grand groupe national car n'ayant pas de présence aux Antilles-Guyane.

Harmonie Mutuelles : 4 millions d'adhérents

Alliance Mutualiste, devenue l'Union Harmonie Mutuelles, a été créée en juillet 2004 par Préviade-MutOuest et l'Union Harmonie Santé. Depuis sa création plusieurs mutuelles ont rejoint cette union. Aujourd'hui, l'Union Harmonie Mutuelles assure la protection complémentaire en santé de 4 millions de personnes pour un montant de cotisations santé d'environ 1,8 milliard d'euros, en progression de 800 millions depuis 2004. 57 % des personnes protégées le sont dans le cadre d'un contrat individuel et 43 % dans le cadre d'un contrat collectif (Elle compte 33 202

entreprises adhérentes). Son réseau commercial se compose de 280 agences présentes dans 62 départements, et qui emploient 3700 collaborateurs. L'Union Harmonie Mutuelles est aujourd'hui le premier groupe mutualiste de l'activité complémentaire santé en France. Compte tenu de son importance actuelle, l'Union a dû revoir largement son mode de développement et ses objectifs de croissance. Elle a défini ses orientations stratégiques pour la période 2011 - 2015. En 2012, l'Union Harmonie Mutuelles devrait être remplacée par une Union Mutualiste de Groupe telle qu'elle a été prévue par la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008.

Une garantie de pérennité et un fort potentiel de développement pour notre mutuelle

Pourquoi la Mutuelle Mare-Gaillard a-t-elle souhaité adhérer à ce groupe et ne risque-t-elle d'y perdre son âme ? C'est évidemment la première question que se pose chacun de nos adhérents.

La Mutuelle Mare-Gaillard souhaite étendre son développement aux Antilles-Guyane, développer les contrats d'entreprises et répondre de façon toujours pertinente aux attentes de ses adhérents. Elle souhaite en particulier développer des produits de prévoyance et étudier

des solutions spécifiques (produits ou préventions) liées aux problématiques de santé des Antilles-Guyane (obésité, drépanocytose, affections de la prostate...). L'expertise d'un groupe tel que Harmonie Mutuelles lui sera précieuse pour y parvenir rapidement et dans de bonnes conditions.

Elle doit aussi se renforcer en prévision d'une possible évolution de la législation française et européenne sur le fonctionnement des mutuelles, sous peine de disparaître comme nombre de ses consœurs après la mise en oeuvre du nouveau Code de la Mutualité il y a quelques années.

La Mutuelle Mare-Gaillard reste ... la Mutuelle Mare-Gaillard !

Adhésion oui, fusion non. La Mutuelle Mare-Gaillard a décidé, en effet, de conserver son nom et d'une large indépendance de décision. Elle comptera deux administrateurs dans le conseil d'administration de Harmonie Mutuelles et participera à son assemblée générale. Par ailleurs, notre mutuelle bénéficiera d'un territoire d'exclusivité sur les Antilles-Guyane. En clair, toute demande d'une autre mutuelle des Antilles-Guyane pour se rapprocher de Harmonie Mutuelles sera présentée à la Mutuelle Mare-Gaillard qui participera aux discussions sur les suites à donner à cette demande de rapprochement.



Notre dernière Assemblée Générale a entériné notre adhésion à Harmonie Mutuelles



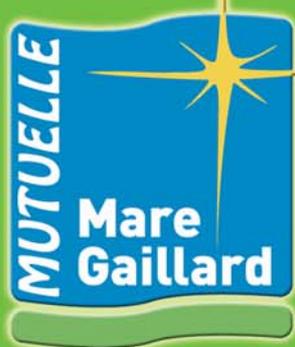
Le point de départ d'un partenariat de qualité

DEMAIN : UNE UNION MUTUALISTE DE GROUPE

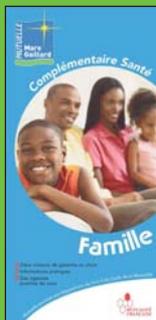
La Mutuelle Mare-Gaillard participe activement aux réflexions engagées pour la constitution de la future Union Mutualiste de Groupe. L'objectif de cette union sera de s'engager dans le cadre d'une mise en commun des moyens politiques et économiques. Il est prévu de constituer l'UMG autour de trois collègues :

- les mutuelles interprofessionnelles (qui ont vocation à terme à fusionner).
- les mutuelles d'entreprises ou mutuelles dans les Départements d'outremer qui souhaitent travailler dans l'Union tout en gardant leurs spécificités sans fusionner. C'est le cas de votre mutuelle.
- les mutuelles de la fonction publique

Des discussions sont engagées pour définir précisément le contour de cette Union Mutualiste de Groupe mais il est d'ores et déjà acté que la Mutuelle Mare-Gaillard sera membre de cette union.

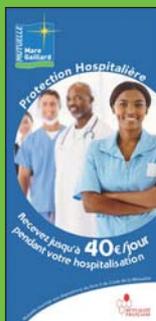


Une protection efficace pour tous...



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La Mutuelle Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé. La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.



LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

L'ALLOCATION DÉCÈS

C'est la plus ancienne des prestations proposées par la mutuelle. Grâce au capital versé à la famille de l'adhérent, ce dernier a l'assurance de pouvoir bénéficier le moment venu des funérailles dignes en toute circonstance.



GARANTIE OBSÈQUES PAR CAPITALISATION

Pour répondre aux besoins du marché, la Mutuelle Mare-Gaillard a créé pour vous et vos proches, le contrat décès par capitalisation qui vous permet de cotiser pendant X années pour un capital pouvant aller de 4 000 à 8 000 euros et de rester assuré toute votre vie.

LES GARANTIES PRÉVOYANCE

PRÉVALIS : Cette prestation vous permet de mettre votre famille à l'abri des conséquences financières d'un décès prématuré ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie. Prévalis vous protège jusqu'à 70 ans en cas de décès et jusqu'à 65 ans en cas d'invalidité absolue et définitive. Vous êtes également couvert en cas d'accident ou maladie, partout dans le monde.

L'INDÉPENDANCE SERVICE : Grâce à ce nouveau contrat de prévoyance, vous bénéficiez d'une rente pouvant aller de 300 à 2000 euros par mois et de services personnalisés si vous devenez dépendant. Vous êtes âgé entre 50 et 74 ans : vous pouvez souscrire au contrat Indépendance Service.

LIVRET D'ÉPARGNE : Cette garantie permet de se constituer par versements périodiques à partir de 30 euros, une épargne en toute sécurité, simplicité et souplesse.



LES SERVICES À LA PERSONNE

- Aide-ménagère
- Cure thermique
- Télé assistance
- Domicours

ABYMES
C. Commercial Steel Shopping
local n°8-Boisripeaux - 97139 ABYMES
Tél. : 0590 208 047
Fax : 0590 202 751

ANSE-BERTRAND
Rue Gratien Candace
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 221 075 - Fax : 0590 226 416

BASSE-TERRE
34, rue Baudot - 97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 812 621 - Fax : 0590 410 177

CAPESTERRE BELLE-EAU
42, rue de la Liberté - 97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 863 164 - Fax : 0590 819 709

CAYENNE (Guyane)
1, place Victor Schoelcher - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 251 131 - Fax : 0594 306 211

DUCOS (Martinique)
1, rue Toussaint Louverture - 97224 Ducos - Martinique
Tél. : 0596 561 347 - Fax : 0596 771 744

FORT-DE-FRANCE (Martinique)
Angle 46, Avenue Jean Jaurès et
39, rue Alexandre Trissot - 97200 Fort de France
Tél. : 0596 555 187 - Fax : 0596 554 250

GOSIER
Section Bernard - 97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 859 136 - Fax : 0590 858 023

GRAND-BOURG
49, rue du Docteur Félix Selbonne
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 979 893 - Fax : 0590 971 455

MARIN (Martinique)
Quartier Mont Gérald
97290 LE MARIN

MOULE
70, Boulevard Rougé - 97160 LE MOULE
Tél. : 0590 235 411 - Fax : 0590 887 014

SAINT-FRANÇOIS
Rue Egalité - 97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél. : 0590 886 401 - Fax : 0590 900 079

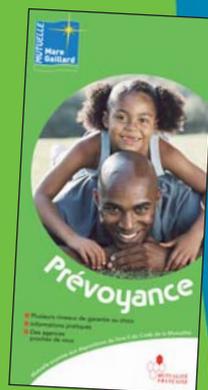
SAINT-MARTIN
8, rue Saint-James - Marigot
97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 0590 871 006 - Fax : 0590 871 048

SAINT-PIERRE (Martinique)
79 rue Bouillé - 97250 Saint-Pierre
Tél. : 0596 524 975 - Fax : 0596 524 976

SAINTE-ROSE
Circonvallation - 97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 287 059 - Fax : 0590 280 511

www.maregaillard.com

OUVERTURE EN OCTOBRE 2011



Pour bien profiter de la vie !

N° Vert 0 800 899 890